

*Bruxelles, septembre 2025*

PROJET DE RAPPORT

**Perspectives territoriales  
du nouveau programme stratégique euro-méditerranéen**

Ce projet de rapport, élaboré par Ariana CENSI, adjointe au maire de Milan (Italie), et Rama EL EZZI, conseiller du maire de la municipalité du Grand Amman (Jordanie), sera présenté pour adoption lors de la 16<sup>e</sup> réunion plénière de l'ARLEM (le 7 novembre 2025).

## Introduction

En cette période d'escalade des conflits, de dérèglement du climat et de recul de la démocratie, l'Union européenne doit renforcer son engagement en faveur d'un partenariat solide et fondé sur des valeurs avec ses voisins méridionaux. Ce partenariat doit être ancré non seulement dans la diplomatie nationale, mais aussi dans le pouvoir des collectivités locales et régionales afin de promouvoir des solutions inclusives, durables et dirigées par les citoyens sur les trois côtes de la Méditerranée.

En tant qu'unique forum politique représentant les gouvernements infranationaux dans l'espace euro-méditerranéen, l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) doit veiller à ce que les collectivités locales et régionales ne soient pas considérées comme des responsables périphériques de la mise en œuvre, mais reconnues comme acteurs coresponsables de l'avenir stratégique de la région. Le présent rapport témoigne de la conviction politique que seules la solidarité, la gouvernance multiniveaux et la coopération territoriale nous permettront de relever les défis communs que sont l'urgence climatique, les migrations, les inégalités et le chômage des jeunes.

Les collectivités locales et régionales sont en première ligne de bon nombre des problèmes les plus urgents de la région méditerranéenne. Grâce à leurs connaissances locales, à leur expérience pratique et à leur proximité immédiate avec les citoyens, elles jouent un rôle indispensable pour créer un avenir résilient et inclusif. Pourtant, leur rôle n'est pas encore suffisamment reconnu ni soutenu. L'objectif du présent rapport de l'ARLEM est également de mettre en évidence la contribution des collectivités locales et régionales à l'élaboration de la coopération euro-méditerranéenne et de formuler des recommandations qui amplifieront leur impact, grâce à un meilleur accès au financement et à une meilleure gouvernance, et en veillant à ce que leurs voix soient entendues dans les arènes politiques tant régionales que mondiales.

Les conclusions d'une étude préparée pour l'ARLEM<sup>1</sup> confirment que les collectivités locales et régionales considèrent l'adaptation au changement climatique comme leur principale priorité thématique, suivie de près par le développement socio-économique inclusif. Ces collectivités expriment une forte volonté d'améliorer les structures de partenariat et la connectivité, en appelant à un cadre euro-méditerranéen plus ambitieux, plus inclusif et davantage décentralisé. Un obstacle majeur demeure leur accès limité au financement pour la mise en œuvre des projets. Elles soulignent également leur rôle central en tant que connecteurs transfrontaliers et panméditerranéens, traduisant les stratégies régionales en actions locales concrètes grâce à une mise en œuvre territorialisée centrée sur les personnes. L'élan actuel exige une redéfinition stratégique ambitieuse de la coopération euro-

---

1 Étude [Challenges and opportunities for local authorities in supporting Euro-Mediterranean cooperation](https://op.europa.eu/publication-detail/-/publication/5124b41e-4a59-11f0-85ba-01aa75ed71a1) (Enjeux et opportunités pour les collectivités locales dans le soutien à la coopération euro-méditerranéenne) (CASE/IedMed, 2025), commandée par le Comité européen des régions.  
Lien: <https://op.europa.eu/publication-detail/-/publication/5124b41e-4a59-11f0-85ba-01aa75ed71a1>

méditerranéenne, fondée sur la paix, la participation nationale, la décentralisation et la subsidiarité, en tant que conditions préalables à la prospérité et à la stabilité commune.

## Recommandations politiques

### Recommandations générales

#### **L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM):**

- 1) réaffirme l'urgence stratégique de redynamiser la coopération euro-méditerranéenne compte tenu de l'instabilité croissante, des inégalités régionales, des effets climatiques et de l'insécurité liée à l'énergie et à l'alimentation; soutient fermement l'initiative de la Commission européenne visant à élaborer un nouveau pacte pour la Méditerranée et demande que les collectivités locales et régionales soient pleinement associées à son élaboration et à sa mise en œuvre;
- 2) demande que les collectivités locales et régionales soient reconnues comme codirigeantes du programme euro-méditerranéen, et pas seulement comme responsables de sa mise en œuvre. Que ce soit pour diriger la transition énergétique, s'adapter au changement climatique, gérer les migrations et promouvoir un développement inclusif, les collectivités locales et régionales sont les plus proches des citoyens et les mieux placées pour fournir des solutions de transformation ayant un ancrage local. Dans ce contexte, le nouveau pacte pour la Méditerranée doit être créé conjointement avec une participation significative des collectivités locales et régionales des deux côtes, en garantissant des engagements partagés et des partenariats symétriques;
- 3) réaffirme que les avantages de la coopération euro-méditerranéenne ne doivent pas se limiter aux capitales, mais doivent trouver une solution aux disparités territoriales entre les régions centrales et périphériques. Le renforcement des moyens accordés aux collectivités régionales et locales afin de leur permettre de jouer un rôle de dirigeant dans la lutte contre les inégalités infranationales doit devenir une priorité centrale du nouveau programme. Il convient de promouvoir activement la coopération transfrontière entre les trois côtes de la Méditerranée, en mettant l'accent sur les territoires mal desservis et marginalisés, afin de garantir un développement socio-économique équilibré dans les zones urbaines et rurales;
- 4) souligne la nécessité d'un «portail méditerranéen consacré à la coopération entre les collectivités locales et régionales» afin de soutenir la mise en relation, le renforcement des capacités et la visibilité de la coopération décentralisée dans l'ensemble de la région. Cette plateforme doit être hébergée par une institution régionale telle que l'Union pour la Méditerranée (UpM) ou le secrétariat d'Interreg NEXT MED et inclure des faisceaux thématiques conformes aux priorités de l'ARLEM ainsi que les initiatives phares du nouveau pacte pour la Méditerranée. Cette plateforme doit également

favoriser la collaboration avec des réseaux régionaux et locaux [par exemple, la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes), EPM, MedCités], ainsi qu'avec la société civile, les universités et le secteur privé, et inclure des possibilités de jumelage municipal, de développement commun de projets et de pôles de coopération régionale afin de faciliter l'apprentissage par les pairs et le soutien technique, en particulier pour les petites et moyennes municipalités. Elle contribuerait ainsi à surmonter l'approche bilatérale et fondée sur des projets actuellement adoptée par l'Union à l'égard des pays du voisinage méridional, qui est limitée dans le temps et a des incidences restreintes concernant les avantages pour l'ensemble de la région;

- 5) prend acte des défis structurels inhérents aux territoires insulaires méditerranéens en matière d'accessibilité, d'économie, de continuité territoriale, de transition énergétique et de résilience au changement climatique, et demande le développement d'une section spécifique pour les îles méditerranéennes dans le futur programme stratégique euro-méditerranéen, assortie de mécanismes de financement appropriés et d'une représentation spécifique au sein des organes de coopération territoriale;
- 6) plaide en faveur d'un accès plus simple et plus équitable aux fonds de l'Union pour les collectivités locales et régionales, y compris la réduction des exigences de cofinancement, la rationalisation des procédures administratives et un soutien ciblé aux petites et moyennes municipalités. Le renforcement des capacités financières et techniques des collectivités locales et régionales est essentiel pour garantir leur participation significative à la coopération euro-méditerranéenne. Pour y parvenir, il est vivement recommandé de rétablir des lignes de financement de l'Union spécialement prévues pour les collectivités locales et régionales, de créer des fenêtres de financement spécifiques pour les projets multipartites associant les collectivités locales et régionales et les organisations de la société civile, et de lancer des appels pour établir des partenariats au préalable ainsi que des programmes de renforcement des capacités pour le développement de projets. En outre, la mise en place de points focaux pour les collectivités locales et régionales dans toutes les délégations de l'Union et le développement de plateformes de jumelage numérique pour faciliter l'échange de connaissances et la conception conjointe de projets renforceraient la coordination à plusieurs niveaux et amélioreraient l'accès aux instruments de coopération;
- 7) recommande que le pacte intègre une forte composante de décentralisation et consolide l'autonomie législative et financière des collectivités locales et régionales, en particulier dans des domaines tels que la protection civile, la migration, les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. L'UpM doit soutenir explicitement la coopération décentralisée, notamment par la création de points focaux et d'un organe consultatif permanent des collectivités locales et régionales au sein des structures de l'UpM;

- 8) souligne le rôle unique de l'ARLEM en tant qu'unique forum politique de coopération régionale au niveau infranational et sa capacité à mettre en relation les réalités des citoyens avec les processus institutionnels à l'échelle de l'Union, de l'UpM et au niveau international;
- 9) constate la complémentarité de l'ARLEM et de l'Union pour la Méditerranée et appelle à une action commune renforcée. En particulier, l'ARLEM doit contribuer à façonner la dimension territoriale du futur nouveau programme stratégique euro-méditerranéen ainsi que les travaux du nouveau commissaire à la Méditerranée. L'ARLEM doit également renforcer sa coopération avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée afin de mieux aligner les priorités locales et régionales sur le dialogue parlementaire et pour l'élaboration des politiques régionales. En outre, l'ARLEM est encouragée à coopérer activement avec le Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) afin de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, dont la contribution est désormais officiellement reconnue;
- 10) invite instamment l'Union à renforcer le rôle ainsi que la voix de l'ARLEM au sein des structures de gouvernance régionale, y compris lors des réunions ministérielles de l'UpM, sur les plateformes de protection civile et dans le cadre de la diplomatie climatique (par exemple, COP 30). La perspective territoriale doit être institutionnalisée dans tous les piliers de l'action extérieure de l'Union européenne;
- 11) préconise des réactions coordonnées et à plusieurs niveaux aux problématiques régionales urgentes (qu'il s'agisse du chômage des jeunes, de la migration, du dérèglement climatique ou des crises énergétique et alimentaire), les collectivités locales et régionales devant jouer le rôle de partenaires stratégiques pour créer et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux réalités locales et qui favorisent la justice sociale. La coopération euro-méditerranéenne doit également donner la priorité aux politiques en matière de soins, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la démocratie locale et à la protection des droits de l'homme;
- 12) invite les acteurs de la coopération euro-méditerranéenne à œuvrer pour la paix, la sécurité et la stabilité au moyen d'une approche reposant non seulement sur la «sécuritisation», mais aussi axée sur le développement inclusif, le respect de la dignité humaine et visant à mettre fin à l'occupation et à toutes les formes de violence, conformément au droit international et à l'engagement de longue date de l'Union en faveur d'une solution juste et pérenne fondée sur la coexistence de deux États, un État palestinien vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

## Recommandations thématiques

### a) Adaptation au changement climatique

Alors que la Méditerranée est confrontée à une intensification des menaces climatiques (qu'il s'agisse de l'élévation du niveau de la mer, de la chaleur extrême ou de la rareté de l'eau), les collectivités locales et régionales sont en première ligne, tant en matière de risques que de réaction. Leur proximité avec les communautés et les écosystèmes en fait des moteurs essentiels de la résilience au changement climatique et de l'innovation. Tout au long du processus de consultation de l'ARLEM, les collectivités locales et régionales ont majoritairement considéré la résilience au changement climatique comme la priorité absolue, appelant à une réponse ambitieuse et coordonnée qui leur permette d'agir au niveau local tout en faisant progresser les objectifs climatiques régionaux et mondiaux communs. Compte tenu de ce qui précède, l'ARLEM demande:

- 13) **un pacte euro-méditerranéen de résilience aux changements climatiques qui place les collectivités locales et régionales au cœur des actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, grâce à un financement spécifique, au renforcement des capacités et à leur inclusion formelle dans la diplomatie climatique internationale (par exemple, lors de la COP30);**
- 14) une simplification de l'accès des collectivités locales et régionales aux fonds pour le climat de l'Union [par exemple, dans le cadre du programme «Horizon Europe» ou de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (IVCDI)] et un soutien adapté aux petites municipalités; des fenêtres de financement spécifiques pour les projets multipartites associant les collectivités locales et régionales et les organisations de la société civile, ainsi que des appels à des partenariats préalables et des programmes de renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets;
- 15) **un renforcement de la gouvernance territoriale pour la justice climatique, garantissant l'équité sociale ainsi qu'entre les hommes et les femmes dans toutes les transitions écologiques;**
- 16) **une coopération renforcée eu égard aux risques communs de stress hydrique tels que la sécheresse, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. La résilience dans le domaine de l'eau doit être une pierre angulaire de cette coopération, en mettant l'accent sur la gouvernance durable de l'eau, l'aménagement transfrontière des bassins versants et le déploiement de technologies innovantes pour la constitution de réserves d'eau, ainsi que la réutilisation et le dessalement de l'eau. La garantie d'un accès équitable à l'eau salubre est non seulement un impératif climatique, mais aussi une base pour la stabilité et la prospérité régionales à long terme;**

17) **la localisation de la planification climatique au moyen d'outils pratiques tels que la cartographie des risques climatiques, les technologies de satellites et les systèmes d'alerte avancée. Il convient d'accorder la priorité à la fourniture d'outils améliorés pour la restauration et la protection des écosystèmes côtiers et fluviaux, parallèlement au déploiement de projets à petite échelle dans le domaine des énergies renouvelables dans les zones rurales marginalisées. La planification urbaine doit intégrer le reboisement, la création d'espaces publics verts inclusifs et des mesures visant à réduire l'étalement urbain. Les collectivités locales et régionales doivent être habilitées à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies en faveur de l'économie circulaire et des solutions de mobilité durable, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux communautés vulnérables.**

b) **Économie bleue et aménagement du littoral**

**L'ARLEM propose:**

- 18) **une transition bleue inclusive et juste qui place les collectivités locales et régionales au cœur de l'aménagement durable du littoral. Cela signifie donner aux collectivités locales et régionales les moyens de mener des initiatives en matière de pêche durable, d'écotourisme et de conservation du milieu marin, en veillant à impliquer activement les communautés locales et à protéger les écosystèmes marins, ainsi que soutenir des initiatives telles que la coalition *Ocean Rise & Coastal Resilience Coalition for cities and regions*<sup>2</sup> (Une coalition pour des villes et régions côtières résilientes face à la montée des eaux et aux changements de l'océan);**
- 19) **la création d'emplois de qualité et des possibilités de formation pour les jeunes du littoral dans les secteurs maritimes émergents, y compris les énergies marines renouvelables et le tourisme durable. Une économie bleue résiliente doit être à la fois respectueuse de l'environnement et inclusive sur le plan social;**
- 20) **des actions ciblées pour soutenir les territoires insulaires méditerranéens, en étant consciente des difficultés structurelles uniques auxquelles ces territoires sont confrontés en matière d'accessibilité, de continuité territoriale, de diversification économique et de résilience au changement climatique. Pour permettre aux populations insulaires de bénéficier pleinement de la transition bleue inclusive, il convient d'apporter un soutien spécifique aux initiatives durables et menées au niveau local, y compris la pêche artisanale, l'écotourisme, l'énergie marine renouvelable et les chaînes de valeur locales dans l'économie bleue. L'amélioration des liaisons, des infrastructures numériques et de l'accès aux marchés doit faire**

---

2 <https://oceanrise-coalition.org/>.

**partie d'une approche globale visant à renforcer la compétitivité des îles et la cohésion territoriale.**

c) Sécurité alimentaire

L'ARLEM soutient:

21) **des systèmes alimentaires territoriaux plus solides pour lutter contre l'augmentation des vulnérabilités et favorise une résilience locale. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies alimentaires intégrées qui mettent en relation les acteurs urbains et ruraux grâce à l'agroécologie, aux pratiques circulaires et à des chaînes d'approvisionnement plus courtes. L'ARLEM encourage la reproduction de solutions innovantes et pilotées et menées à bien par les villes, telles que les jardins urbains, une agriculture soutenue par la communauté et des systèmes de valorisation des déchets alimentaires. En investissant dans des systèmes alimentaires circulaires et en responsabilisant les acteurs locaux, les territoires euro-méditerranéens peuvent faire progresser la souveraineté alimentaire et garantir des réseaux alimentaires davantage durables, inclusifs et résilients.**

d) Gestion de crises et protection civile

Reconnaissant la vulnérabilité croissante aux chocs climatiques et géopolitiques, l'ARLEM demande:

- 22) des systèmes décentralisés de réaction aux crises, avec des pôles locaux d'alerte précoce, une logique rapide et une récupération inclusive;
- 23) des investissements dans les capacités locales et l'interopérabilité, en particulier pour la protection civile dans les régions reculées et de plus petite taille;
- 24) des protocoles conjoints et une coopération de poste à poste, afin de partager des outils, des formations et des mécanismes de coordination en temps réel au-delà les frontières;
- 25) le développement de pôles locaux et de systèmes logistiques d'urgence décentralisés en tant que composantes essentielles de la résilience régionale. Les systèmes d'alerte précoce doivent tirer parti des technologies de l'internet des objets et des capteurs afin de garantir que les alertes parviennent en temps utile à leurs destinataires, même aux populations les plus vulnérables;
- 26) la mise en place de services d'urgence spécialisés, de structures de coordination transfrontalière et des infrastructures résilientes face au changement climatique. Ces efforts doivent être complétés par un renforcement des capacités locales de médiation,

de consolidation de la paix et de redressement après un conflit, en particulier dans les territoires fragiles et touchés par une crise.

e) Capital humain, compétences et fuite des cerveaux

La population est la meilleure ressource de la région. L'ARLEM propose:

- 27) d'investir dans le capital humain en tant que principal atout de la région en renforçant les talents territoriaux grâce à des approches inclusives et territoriales. Il s'agit notamment de créer des partenariats euro-méditerranéens pour les talents qui mobilisent la diaspora et inversent la tendance de fuite des cerveaux en prônant la mobilité, l'entrepreneuriat des jeunes et l'innovation. Des initiatives telles que le prix de l'ARLEM pour l'entrepreneuriat local des jeunes doivent être formellement intégrées dans les instruments de coopération extérieure de l'Union et être liées à des programmes d'accélération et de mentorat ainsi qu'à des possibilités de bourses afin de maximiser leur effet sur l'emploi des jeunes<sup>3</sup>. **L'ARLEM soutient également la mise en place d'un pôle d'innovation méditerranéen afin de promouvoir des parcours accessibles de perfectionnement et de reconversion professionnels, élaborés en partenariat avec les collectivités locales et régionales, les universités, les centres de recherche, la société civile et les PME;**
- 28) **d'approfondir la coopération Sud-Sud et de soutenir les pôles d'innovation locaux, en particulier ceux axés sur les économies écologiques, numériques et de soins. Il est essentiel de donner les moyens aux collectivités locales et régionales de diriger les écosystèmes territoriaux de compétences afin de veiller à ce qu'aucune communauté ne soit laissée pour compte dans le cadre des transitions écologique et numérique;**
- 29) **d'adapter la stratégie *Global Gateway* de l'Union au contexte euro-méditerranéen, en veillant à ce que sa mise en œuvre reflète les réalités territoriales et intègre pleinement le rôle des collectivités locales et régionales. Les collectivités locales et régionales doivent être considérées comme des partenaires essentiels pour le renforcement des capacités, la mise en œuvre des projets et la prise en considération des besoins locaux, en particulier dans les zones mal desservies. Une approche territorialisée favoriserait également une participation plus efficace du secteur privé, y compris des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) locales, qui apportent déjà des solutions concrètes conformes aux priorités de la stratégie *Global Gateway*. Il est essentiel de renforcer la coordination entre les collectivités locales et régionales, les PME et les délégations de l'Union pour garantir des investissements inclusifs, résilients et durables dans l'ensemble de la région.**

---

<sup>3</sup> [Prix de l'ARLEM | Comité européen des régions](#). Chaque année, le prix de l'ARLEM récompense un jeune entrepreneur qui a créé une entreprise dans l'un des pays partenaires méditerranéens de l'ARLEM. Il récompense également les collectivités locales/régionales qui ont soutenu l'entreprise;

#### f) Migration et inclusion

La migration est une réalité commune qui nécessite une responsabilité partagée. L'ARLEM recommande:

- 30) une approche de la migration partagée et fondée sur les droits de l'homme, reposant sur une véritable cogouvernance avec les collectivités locales et régionales, conformément à la charte de Lampedusa sur la mobilité humaine. Les collectivités locales et régionales doivent être pleinement associées à la conception et à la mise en œuvre des politiques de migration, d'accueil et d'intégration, en garantissant l'équité territoriale et la fourniture de services inclusifs. L'ARLEM plaide en faveur d'un renforcement du soutien aux initiatives menées par les communautés qui remédient aux causes profondes de la migration irrégulière et donnent aux jeunes les moyens de disposer de solutions de remplacement viables. Elle promeut en outre le concept de «villes solidaires» et de réseaux d'intégration locale, soutenus par des moyens de l'Union pour favoriser le dialogue interculturel et les services urbains inclusifs, et plaide en faveur d'approches inclusives en matière d'urbanisme, conçues en collaboration avec les communautés locales.

#### g) Coopération territoriale et interrégionale

L'ARLEM appelle:

- 31) au renforcement de la coopération interrégionale et transfrontalière entre l'Union européenne et son voisinage méditerranéen, en tant que moyen de relever des défis communs par le biais d'une action collective et coordonnée. L'ARLEM soutient l'élaboration d'un cadre de coopération territoriale renouvelé, ancré dans un leadership local et régional fort. Dans ce contexte, l'ARLEM réitère l'appel déjà lancé par le Comité européen des régions et le Parlement européen<sup>4</sup> en vue de la mise en place urgente d'une stratégie macrorégionale méditerranéenne. Une telle stratégie, soutenue par des régions et des réseaux, notamment la commission interméditerranéenne de la CRPM, le conseil provincial de Barcelone et le gouvernement de Catalogne, fournirait un cadre formel à l'échelle de l'Union pour l'alignement des politiques, la coordination des financements et l'action conjointe entre les pays de l'Union et les pays tiers de la Méditerranée. Le noyau de cette stratégie doit consister en une participation significative des collectivités locales et régionales, placer les objectifs de cohésion au centre des préoccupations et veiller à ce que les collectivités régionales et locales jouent un rôle de premier plan dans sa gouvernance et sa mise en œuvre;

---

4 Avis du CdR: Vers une stratégie macrorégionale en Méditerranée, 10 octobre 2022 (rapporteur: Nikola Dobroslavić — HR/PPE).

Rapport du Parlement européen sur le rôle de la politique de cohésion face aux problèmes environnementaux pluridimensionnels du bassin méditerranéen (rapporteur: Francois ALFONSI) 29.3.2023 — 2022/2059(INI).

- 32) à l'intensification de partenariats réussis entre les villes (tels que le modèle de coopération entre Milan et Amman) au moyen d'instruments de soutien spécifiques de l'Union et de programmes de coopération décentralisée de la Commission européenne. Pour maximiser leur impact, ces partenariats doivent être soutenus par des mécanismes de coopération territoriale collaborative et des initiatives de renforcement des capacités, les régions jouant un rôle essentiel pour pouvoir surmonter les obstacles structurels, y compris les conditions restrictives de financement de l'Union;
- 33) à la création d'un observatoire méditerranéen chargé de recueillir, de gérer et de traduire des données fiables en politiques exploitables, sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée et en collaboration avec l'ARLEM. L'Observatoire servira de plateforme pour relier la science, les politiques et les pratiques, en favorisant la prise de décision fondée sur des données probantes, les partenariats public-privé et la gouvernance multiniveaux. Il offrirait également un espace pour la conception simultanée d'un programme euro-méditerranéen commun en matière de recherche et d'innovation, en synergie avec des programmes couronnés de succès tels qu'Interreg NEXT MED, le partenariat Interreg Euro-MED et le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA). Il convient d'accorder une attention particulière à l'intégration des microentreprises et des petites entreprises (PME), en veillant à l'accessibilité des écosystèmes d'innovation, à une répartition géographique équilibrée et au respect de l'inclusion sociale;
- 34) à l'amélioration de la coordination entre les programmes Interreg et les initiatives de l'Union pour la Méditerranée, afin de déclencher des synergies et d'amplifier l'effet local dans l'ensemble de la région.

h) Transition numérique et technologique

**L'ARLEM souligne la nécessité de:**

- 35) **combler le fossé numérique grâce à l'inclusion numérique territoriale menée par les collectivités locales et régionales. Cette action nécessite des investissements dans les infrastructures numériques, la formation aux compétences et le soutien à la gouvernance afin de garantir que toutes les collectivités locales et régionales puissent pleinement participer à la transition numérique. L'ARLEM plaide en faveur de partenariats d'innovation intelligents, écologiques et accessibles entre les villes méditerranéennes afin d'accélérer les progrès en matière de technologies durables. En fournissant des moyens pour permettre des services publics numériques inclusifs et en favorisant la collaboration transfrontière, les collectivités locales et régionales peuvent mener une transformation numérique centrée sur les personnes qui ne laisse aucune communauté de côté.**

- i) Émancipation des femmes

**Pour un impact durable, l'ARLEM envisage:**

- 36) **la généralisation de l'égalité de genre dans tous les cadres de coopération euro-méditerranéens. Il s'agit notamment de financer spécifiquement les infrastructures de soins, de mettre en œuvre des politiques de soins inclusives et d'apporter un soutien ciblé aux entreprises dirigées par des femmes. L'ARLEM demande instamment que l'économie des soins soit reconnue en tant que pilier du développement inclusif, soutenue par des investissements publics qui permettent aux femmes de participer pleinement à l'économie et à la politique. Il est essentiel de veiller à ce que les femmes occupent des postes de direction à tous les niveaux (local, régional et transfrontalier) afin de bâtir un partenariat euro-méditerranéen équitable, résilient et représentatif.**

### Conclusion

La Méditerranée a besoin de collectivités locales et régionales politiquement reconnues disposant de moyens d'action ainsi que de ressources suffisantes. La concrétisation d'un avenir résilient, inclusif et durable dépend d'un partenariat euro-méditerranéen véritablement décentralisé qui reflète nos valeurs communes et le potentiel de transformation du leadership territorial. En investissant dans les capacités, l'autonomie et la participation stratégique des collectivités locales et régionales, l'Union peut accéder à de nouvelles solutions pour remédier aux fractures régionales de longue date et mener une transition juste pour tous les peuples méditerranéens.

---